

Interview de Monique Millot-Pernin

Présidente du cabinet MMP Audit, Conseiller Général et Présidente du Comité d'Audit de la Banque de France

LPC : Ancienne élue au Conseil National et au Bureau de la CNCC, vous avez longtemps présidé la Commission du secteur non-marchand. Quel diagnostic faites-vous sur ce secteur ?

M. Millot-Pernin : Les nombreux débats actuels autour du développement d'une économie sociale qui échappe aux logiques marchandes montre que le secteur non marchand est au cœur des évolutions de notre société.

J'ai initié la création de la Commission du secteur non-marchand à la CNCC en 2001 dont j'ai accepté la Présidence car je sentais alors, par mon expérience professionnelle, qu'il fallait anticiper les besoins techniques des cabinets et l'évolution hétérogène de ces missions.

Dans un environnement où l'enjeu éthique et sociétal est plus fort que dans le contexte des sociétés commerciales, il était important de fédérer les expériences techniques et les compétences de toutes les structures d'audit et de conseil, autour de la mise en cohérence des missions et des normes d'audit.

Nous devons réunir les divers groupes de travail du secteur qui, à cette époque, évoluaient isolément, afin de coordonner les réflexions et structurer nos relations avec les tutelles réglementaires et de contrôle de ces différentes activités non lucratives, ou d'intérêt général.

Nous pouvions profiter d'opportunités de par mes relations privilégiées avec les pouvoirs publics, pour développer les missions des cabinets.

Pour encadrer le fonctionnement de cette grande commission transversale présidée par un élu, j'ai élaboré un règlement intérieur sur le modèle de celui qui avait été mis en place pour la Commission des Normes Professionnelles et, après accord des membres de la Commission, l'ai fait approuver lors d'un Conseil National.

L'intérêt de la profession méritait que l'on rassemble les meilleurs techniciens des cabinets pour défendre nos intérêts techniques et politiques, et j'ai appelé à nous rejoindre des confrères qui n'étaient jamais sollicités dans les groupes de travail de la Compagnie.

Nous avons créé de nouveaux groupes et sous-groupes dont l'ambition a été de faire avancer la profession, et le développement actuel de nos missions dans les secteurs associatifs ou publics en sont le témoignage.

Le point d'orgue des travaux du secteur est, comme vous le savez, la réunion annuelle sur les associations et fondations que j'ai créée et qui réunit depuis plusieurs années, plus de 700 confrères de la France entière.

« Au moment où nos missions régressent actuellement pour les petites structures d'audit dans les sociétés commerciales, les missions dans le secteur non-marchand peuvent prendre le relais du développement ».

Au moment où nos missions régressent actuellement pour les petites structures d'audit dans les sociétés commerciales, les missions dans le secteur non-marchand peuvent prendre le relais du développement pour nos confrères dans toutes les régions.

LPC : La profession parle de l'ouverture de nouveaux marchés dans le secteur public, comment voyez-vous le développement de ces marchés ?

M. Millot-Pernin : Je crois vraiment que les potentiels d'activités d'audit et de conseil dans le secteur public sont importants, du fait de la prise de conscience des élus locaux de la nécessité de mieux contrôler la gestion budgétaire et comptable de leurs collectivités.

Indépendamment des nouvelles obligations de commissariat aux comptes pour certaines structures du secteur public (EPN, établissements portuaires, universités), les besoins en matière de contrôle interne et de conseil sont en forte augmentation, et les professionnels doivent s'y préparer.

En effet, la dimension technique et politique est différente de celle que l'on trouve dans les entreprises. Ainsi, ce sont aujourd'hui principalement les grandes structures qui peuvent répondre de manière appropriée à certaines missions du secteur public.

Mais les choses évoluent et nos institutions doivent mettre en place les groupes techniques pour faire avancer les propositions de la profession afin de répondre aux soucis actuels des parlementaires, et favoriser la capacité pour tous les cabinets d'intervenir dans tous les secteurs.

Participant à certaines réflexions avec des responsables politiques sur les évolutions dans la gestion budgétaire et comptable des collectivités, je sais que des propositions se préparent et que la profession sera sollicitée pour ses compétences reconnues et pour sa proximité du secteur public dans les régions.

Tous nos confrères proches des élus dans les régions, peuvent être concernés par de nouvelles missions.

LPC : Alors quelle évolution pour les cabinets ?

M. Millot-Pernin : La majeure partie des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes sont impactés par la crise économique profonde et durable que nous vivons.

Quelles que soient les déviations tarifaires en matière d'appels d'offres que nous constatons, il n'est pas illogique que certains mandats de contrôle légal se concentrent actuellement sur les grandes structures par les moyens lourds qui sont nécessaires et qui doivent être mis en œuvre.

Tous les cabinets ne peuvent pas répondre à toutes les missions. Toutefois, il me semble que tous les professionnels de l'audit et du conseil peuvent être optimistes en face d'un développement potentiel de missions dans de nouveaux secteurs d'activité, marchands et non marchands.

Cela mérite une réflexion en profondeur de nos institutions, et une évolution des mentalités dans les cabinets, pour mieux répondre aux attentes du marché.

Je suis confiante sur la réussite de ce challenge par mes confrères, car je crois à leur grande capacité d'adaptation.

LPC : Vous avez des fonctions importantes à la Banque de France, quel est votre rôle ?

M. Millot-Pernin : Je remplis ces hautes fonctions avec beaucoup d'intérêt, d'application et de modestie, et ce fut pour moi un honneur d'être nommée en février 2007 au Comité Monétaire de la Banque de France, et au Conseil Général.

Si les fonctions de Conseiller Général sont proches de celles d'un administrateur de société, seules les Banques Centrales ont un Comité Monétaire donnant à ses membres une qualité et des obligations particulières.



Monique MILLOT-PERNIN

Présidente fondatrice du Cabinet MMP Audit, Conseiller Général et Présidente du Comité d'Audit de la Banque de France

Le Conseil Général débat des questions relatives à la stratégie à court et moyen terme de la Banque, et est amené à examiner chaque année le plan d'entreprise et les grands projets en cours. Nous sommes actuellement informés des mesures de la BCE concernant l'évolution de l'euro et l'impact des mesures monétaires sur la gestion financière de la Banque de France.

Nous examinons également l'exécution du contrat de service public avec l'Etat, qui comprend plusieurs volets de services aux entreprises et aux particuliers.

LPC : Et sur votre Présidence du Comité d'Audit de la Banque de France, que pouvez-vous nous dire ?

M. Millot-Pernin : Je préside le Comité d'Audit depuis début 2009. Il s'agit d'une responsabilité centrale au sein du Conseil Général de la Banque.

Le Président a un rôle fédérateur et doit être un moteur de l'action du Comité d'Audit. Avec mes collègues du Comité, nous accompagnons les mécanismes de contrôle interne et d'anticipation des risques, qu'ils soient financiers, de marchés ou humains.

Mes compétences d'auditeur me sont très utiles, car le contexte financier et de gestion des risques a beaucoup évolué depuis 2008, et les masses financières gérées par la Banque ayant augmenté considérablement, nous devons être plus vigilants pour les budgets et l'arrêté des états financiers.

Cette nomination au sein d'un établissement public prestigieux est très certainement une marque de reconnaissance pour toute notre profession.